

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



COMMUNE DE PLOGONNEC
BP 8
29180 PLOGONNEC
Tél. : 02 98 91 72 06 – Fax : 02 98 91 83 43
mairie.plogonnec@orange.fr

**TRAVAUX ENTRETIEN
EGLISE SAINT THURIEN**

Date et heure limites de réception des offres
Le 16 mars 2018 à 12 H 00

Règlement de la consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
6.2 - TRANSMISSION SOUS FORME ELECTRONIQUE	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent :

Travaux d'entretien d'église Saint Thurien

Le présent règlement de consultation est commun à l'ensemble des lots.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation en procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Maçonnerie Peirre de Taille
2	Couverture

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les marchés seront traités à prix fermes, définitifs, non révisables et le prix global sera considéré comme forfaitaire.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Pour chacun des lots, le marché débutera à l'émission d'un ordre de service.

2.2 - Variantes et Options

L'entrepreneur a tout loisir pour présenter des variantes aux prescriptions de base sous forme d'annexe au présent descriptif. Les options ne sont pas autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes pour chaque lot
- Le programme général de travaux

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://marches.e-megalisbretagne.org>.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il est tenu de fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, et d'apporter la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée du présent marché.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le programme général de travaux daté et signé
- **Une note produite par le candidat** exposant : l'organisation et les mesures de sécurité envisagées pour l'exécution de la prestation, l'organisation de l'entreprise, ses activités, les moyens humains. Il pourra utilement être fait mention des accords ou conventions d'entreprise touchant à la sécurité des personnels et des passagers, à l'amélioration des conditions de travail et de manière générale aux garanties professionnelles, sociales et financières de l'entreprise.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations : 60%

L'offre la moins-disante recevra la note maximale (60 points). La note des autres offres sera calculée sur la formule suivante : $Note = 60 \times (\text{offre moins-disante} / \text{prix de l'offre notée})$.

Valeur technique : 40%

Ce critère sera apprécié sur le contenu de la note produite et notamment à partir des deux sous-critères suivants :

- Moyens humains et matériels affectés à la mission
- Perception de l'opération et méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes du programme

Il est impératif que les éléments évoqués ci-dessus soient abordés de manière explicite dans la note demandée.

- Chaque sous-critère sera noté sur 4 selon le barème suivant :
 - Très bon : 4
 - Bon : 3
 - Moyen : 2
 - Insuffisant : 1
 - Non renseigné : 0
- La note du Critère « valeur technique » sera calculée grâce à la formule suivante :
 $Note\ VT = 40 \times (\text{cumul des notes de chaque sous critère de l'offre notée} / \text{note maximale pouvant être obtenue soit } 8)$.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">Travaux d'entretien – Eglise Saint Thurien Lot n°.....</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNE DE PLOGONNEC
4 rue de la Mairie
29180 PLOGONNEC

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6.2 - Transmission sous forme électronique

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.e-megalisbretagne.org>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée. En revanche, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les fichiers : avi, bat, bin, cab, chon, clp, cond, com, dll, drv, exe, htu, js, jse, lha, lzh, mp3, mpg, nlm, ovl, pif, sor, sys, vbe, vbs, vxd, et wav
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par mail à :

Renseignement(s) administratif(s) :

COMMUNE DE PLOGONNEC
Rue de la Mairie
29180 PLOGONNEC
M. BERGER- Tél : 02.98.91.72.06.

Renseignement(s) technique(s) :

COMMUNE DE PLOGONNEC
Rue de la Mairie
29180 PLOGONNEC
M. CANEVET - Tél : 02.98.91.78.57.